



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2006/1
5 avril 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais

Cinquante-deuxième session
Genève, 16-19 mai 2006

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ*

La cinquante-deuxième session de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du mardi 16 au vendredi 19 mai 2006¹. Les groupes de travail pourront se réunir le lundi 15 mai. Le secrétariat fera parvenir des renseignements supplémentaires pour les réunions des groupes de travail peu avant cette date. L'ordre du jour provisoire annoté et un calendrier provisoire des travaux sont présentés ci-après.

* Le présent document a été soumis par la Division du commerce et du bois après la date limite fixée pour la documentation officielle, faute de ressources disponibles.

¹ Les membres des délégations qui participent à des réunions au Palais des Nations doivent remplir le bulletin d'inscription, qui peut être téléchargé sur le site <http://www.unece.org/trade/agr/meetings/registr.htm>, et le retourner au secrétariat par courrier électronique (alissa.mayor@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 06 29). Avant la réunion, les membres des délégations sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, Villa Les Feuillantines, 13 avenue de la Paix, munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité, pour retirer leur plaquette d'identité (en cas de difficulté, veuillez appeler le numéro suivant: 022 917 12 65). Les documents pour la réunion sont disponibles sur le site http://www.unece.org/trade/agr/meetings/ge.01/a2006_52.htm. Des renseignements à l'intention des visiteurs peuvent être trouvés à l'adresse <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

I. ORDRE DU JOUR PROVISoire

1.	Adoption de l'ordre du jour	ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2006/1
2.	Faits présentant un intérêt pour la Section spécialisée survenus depuis la dernière session	
	a) CEE et organes subsidiaires	ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2006/2 ECE/TRADE/C/2006/3 ECE/TRADE/C/2006/10
	b) Autres organismes	
	c) Concentration des travaux relatifs aux normes de qualité des produits agricoles à la CEE	ECE/TRADE/C/NONE/2006/1
3.	Propositions de révision de normes CEE	
	a) Pommes de terre de primeur et pommes de terre de conservation	ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2006/3 TRADE/WP.7/GE.1/2004/7 TRADE/WP.7/GE.1/2005/11
	b) Melons (type commercial)	ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2006/4 TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.1
4.	Examen des recommandations de la CEE	
	a) Myrtilles et bleuets (à l'essai jusqu'en 2006)	ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2006/5 TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.5
	b) Cerises (à l'essai jusqu'en 2007)	TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.3
	c) Pêches et nectarines (à l'essai jusqu'en 2006)	TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.4
	d) Pommes de terre (à l'essai jusqu'en 2006)	ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2006/6 TRADE/WP.7/GE.1/2004/7
	e) Raisins de table (à l'essai jusqu'en 2007)	ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2006/7 TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.1
	f) Truffes (à l'essai jusqu'en 2006)	TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.8
	g) Cèpes (à l'essai jusqu'en 2007)	TRADE/WP.7/GE.1/2005/14 TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.4
	h) Pommes (à l'essai jusqu'en 2007)	ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2006/8 TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.2
	i) Liste des variétés de pommes	ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2006/9
5.	Modifications aux textes de caractère général	
	a) Certificat de contrôle	TRADE/WP.7/2005/9/Add.2
	b) Norme-cadre	
	c) Révision du mandat	TRADE/WP.7/2005/9/Add.1
6.	Utilisation du marquage par code	
7.	Liste des organismes chargés de l'échange de renseignements sur les cas de non-conformité	
8.	Application des normes CEE	
9.	Activités de renforcement des capacités	
10.	Stratégie de l'OMS pour l'alimentation, l'activité physique et la santé	
11.	Questions diverses	
12.	Travaux futurs	
13.	Élection du bureau	
14.	Adoption du rapport	

II. ANNOTATIONS

1. Adoption de l'ordre du jour

Les participants adopteront l'ordre du jour.

Documentation: Ordre du jour provisoire et annotations
ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2006/1

2. Faits présentant un intérêt pour la Section spécialisée survenus depuis la dernière session

a) CEE et organes subsidiaires

Le secrétariat donnera des renseignements sur la réforme de la CEE et sur la façon dont le Comité du commerce nouvellement constitué envisage de l'appliquer. Il présentera également un résumé des débats et des résultats des réunions suivantes:

- Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles, soixante et unième session, octobre 2005
- Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et le commerce électronique (CEFACT)

b) Autres organismes

Les participants seront informés des activités des organismes suivants:

- Commission du Codex Alimentarius et Comité du Codex sur les fruits et légumes frais
- Union européenne
- Régime de l'OCDE pour l'application des normes internationales aux fruits et légumes

c) Concentration des travaux relatifs aux normes de qualité des produits agricoles à la CEE

Les participants examineront la question de la concentration de ces activités à la CEE en se fondant sur un projet de plan transitoire établi par le secrétariat (ECE/TRADE/C/NONE/2006/1). Les incidences du transfert sont exposées au paragraphe 18 du document ECE/TRADE/C/2006/3.

Documentation:

Faits présentant un intérêt pour la Section spécialisée survenus depuis la dernière session	ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2006/2
Renforcement du Comité du commerce de la CEE	ECE/TRADE/C/2006/3
Comité du commerce: projet de mandat	ECE/TRADE/C/2006/10
Rapport sur la concentration des travaux relatifs aux normes de qualité des produits agricoles	ECE/TRADE/C/NONE/2006/1

3. Propositions de révision de normes CEE

La Section spécialisée examinera les modifications proposées aux normes de la CEE sur les pommes de terre de primeur et les pommes de terre de conservation et sur les melons. Les modifications proposées seront soumises au groupe de travail pour approbation. Le secrétariat établira alors la nouvelle version de la norme.

a) Pommes de terre de primeur et pommes de terre de conservation

À la dernière session de la Section spécialisée, la délégation de la France a proposé un certain nombre de modifications à la norme, portant sur les caractéristiques minimales et sur l'introduction de catégories de qualité fondées sur les définitions de la norme nationale française. La Section spécialisée a décidé de constituer un groupe de travail pour examiner les modifications proposées, et a invité toutes les délégations à faire parvenir leur norme nationale à la délégation française et à contribuer aux travaux du groupe. La Section spécialisée a décidé d'examiner en premier l'état de l'application de la recommandation et ensuite la proposition de modification.

Documentation: Pommes de terre de primeur et pommes de terre de conservation
ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2006/3
TRADE/WP.7/GE.1/2004/7 (texte de la recommandation à l'essai)
TRADE/WP.7/GE.1/2005/11 (France)

b) Melons (type commercial)

À sa session précédente, la Section spécialisée a décidé de réviser le guide des types commerciaux de melons établi par la France et de déterminer s'il y avait lieu d'inclure dans la norme une liste des types commerciaux harmonisée avec le guide. La Section spécialisée avait également l'intention de décider si le melon «Galia» devait présenter les mêmes caractéristiques relatives à la maturité que le melon «Charentais».

Documentation: Melons (type commercial)
ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2006/4
TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.1

4. Révision des recommandations de la CEE

La Section spécialisée examinera les propositions faites à sa session précédente et les nouvelles propositions de révision faites par les pays concernant les recommandations ci-après. Les modifications proposées aux recommandations seront soumises au groupe de travail pour approbation. Le secrétariat établira alors les nouvelles versions pour chaque recommandation.

a) Myrtilles et bleuets (à l'essai jusqu'en 2006)

Le groupe de travail a prolongé la période d'essai pour cette recommandation jusqu'en novembre 2006, comme la Section spécialisée l'avait proposé à sa cinquante et unième session. La Section spécialisée était d'avis qu'il était nécessaire de faire des études plus poussées pour garantir l'utilisation correcte des appellations «myrtilles» et «bleuets» dans les différentes

langues. La délégation française rendra compte des résultats d'un questionnaire sur l'utilisation de ces appellations dans différents pays.

Documentation: Myrtilles et bleuets
ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2006/5
TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.5

b) Cerises (à l'essai jusqu'en 2007)

À sa session précédente, la Section spécialisée a proposé de modifier la norme CEE pour les cerises (FFV-13) de façon à permettre l'application de la norme pour les cerises avec le pédoncule aussi bien que pour les cerises sans le pédoncule. Les délégations sont priées de faire rapport sur les résultats obtenus à ce jour dans l'application à l'essai de cette proposition. La délégation française a demandé au groupe de travail de prolonger la période d'essai jusqu'en 2007 (il s'agissait à l'origine d'une période d'essai d'un an, jusqu'en 2006). La France avait mis en place une procédure d'essai qui ne serait achevée qu'en mai-juin 2006.

Documentation: Cerises
TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.3

c) Pêches et nectarines (à l'essai jusqu'en 2006)

La Section spécialisée souhaitera peut-être examiner les nouvelles propositions concernant la norme qui pourront être présentées.

Documentation: Pêches et nectarines
TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.4

d) Pommes de terre (à l'essai jusqu'en 2006)

La période d'essai a été prolongée pour donner aux professionnels plus de temps pour examiner la proposition consistant à avoir une seule norme pour les pommes de terre de primeur et les pommes de terre de conservation. L'organisation EUROPATAT avait quelques réserves au sujet de la fusion des deux normes. La Section spécialisée étudiera la question et décidera s'il y a lieu d'établir une seule norme pour les deux types de pomme de terre maintenant que les délégations avaient eu plus de temps pour consulter leurs organisations nationales.

Documentation: Pommes de terre
ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2006/6
TRADE/WP.7/GE.1/2004/7 (texte de la recommandation à l'essai)

e) Raisins de table (à l'essai jusqu'en 2007)

À sa session précédente, la Section spécialisée a proposé au groupe de travail de modifier le texte de la recommandation, et plus particulièrement les sections consacrées aux caractéristiques minimales relatives à la qualité et à la maturité. Les délégations voudront peut-être proposer d'autres modifications et les examiner.

Documentation: Raisins de table
ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2006/7
TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.1

f) Truffes (à l'essai jusqu'en 2006)

La Section spécialisée souhaitera peut-être faire le point de la mise à l'essai de la norme et étudier les nouvelles propositions qui pourront être présentées.

Documentation: Recommandation de la CEE pour les truffes fraîches
TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.8

g) Cèpes (à l'essai jusqu'en 2007)

La Section spécialisée souhaitera peut-être faire le point de la mise à l'essai de la norme et étudier les nouvelles propositions qui pourront être présentées.

Documentation: Cèpes (à l'essai jusqu'en 2007)
TRADE/WP.7/GE.1/2005/14
TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.4

h) Pommes (à l'essai jusqu'en 2007)

Le groupe de travail a demandé à la Section spécialisée d'étudier de nouveau la question de savoir s'il est nécessaire de permettre d'appliquer la mesure de l'homogénéité en poids, en plus de la mesure en diamètre. Les avis sur les valeurs recommandées pour la maturité, actuellement à l'essai, seront aussi débattus. À la dernière session, les participants avaient souligné qu'il fallait mettre à l'essai ces caractéristiques et continuer à étudier les paramètres de qualité pour les pommes.

Documentation: Pommes (à l'essai jusqu'en 2007)
ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2006/8
TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.2

i) Liste des variétés de pommes

À la dernière session, les participants ont été invités à faire part de l'expérience acquise de l'utilisation du formulaire pour demander l'inclusion des variétés de pommes. Le secrétariat rendra compte des résultats. La Section spécialisée était d'avis qu'il ne fallait examiner que des variétés nouvelles proposées pour inclusion sur la liste, mais aussi que la liste actuelle des pommes était trop longue. On a relevé que le fait qu'une variété ne figure pas sur la liste n'empêchait pas qu'elle soit commercialisée. La délégation du Royaume-Uni s'est proposée à coordonner le travail de simplification de la liste.

Documentation: Liste des variétés
ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2006/9

5. Modifications aux textes de caractère général

a) Certificat de contrôle

À sa dernière session, le groupe de travail a examiné la proposition du groupe de travail constitué pour aligner le certificat de contrôle de la CEE actuel sur la formule-cadre et

pour garantir sa conformité avec le Répertoire de données commerciales des Nations Unies (UNTDDED). Le groupe de travail rendra compte des progrès accomplis à ce jour.

Documentation: Alignement du certificat de contrôle sur la formule-cadre de l'ONU
TRADE/WP.7/2005/9/Add.2

b) Norme-cadre

À la dernière session de la Section spécialisée, la délégation allemande a présenté une proposition, fondée sur la réglementation de la Communauté européenne, visant à modifier le libellé de la norme-cadre pour bien montrer que les normes de la CEE s'appliquent à tous les stades de la commercialisation. Les participants seront invités à étudier la proposition et à déterminer si elle doit être reflétée dans la norme-cadre ou être traitée dans le contexte du Protocole de Genève.

Documentation: Norme-cadre
ECE/TRADE/C/WP.7/NONE

c) Révision du mandat

Le secrétariat fera rapport sur les travaux concernant la révision du mandat du groupe de travail et des sections spécialisées (Protocole de Genève).

Documentation: Mandat
TRADE/WP.7/2005/9/Add.1

6. Utilisation du marquage par code

Les participants débattront et décideront des moyens de progresser dans le travail d'harmonisation du marquage par code dans les pays. À sa dernière session, la Section spécialisée a décidé que cette proposition devrait être examinée par le groupe de travail.

7. Liste des organismes chargés de l'échange de renseignements sur les cas de non-conformité

Le secrétariat rendra compte de l'avancement du travail visant à établir une liste.

8. Application des normes CEE

À sa précédente session, la Section spécialisée a décidé de simplifier le contenu et la présentation de la liste des pays qui appliquent les normes de la CEE. Le secrétariat présentera une nouvelle liste aux membres des délégations pour commentaires et propositions.

9. Activités de renforcement des capacités

Le secrétariat informera les participants des activités de renforcement des capacités prévues pour 2006.

10. Stratégie de l’OMS pour l’alimentation, l’activité physique et la santé

Le secrétariat rendra compte des plans conçus pour établir, en coopération avec l’OMS, le Codex et l’OCDE, un matériel de promotion (affiches) à partir des cartes postales qui ont déjà été créées.

11. Questions diverses

Les participants souhaiteront peut-être étudier toute autre question intéressant les travaux de la Section spécialisée. Le secrétariat fera un exposé sur la façon d’utiliser la technologie des serveurs de liste et de repérer les changements apportés aux documents.

12. Travaux futurs

La Section spécialisée examinera les propositions et les priorités pour les travaux futurs. Elle arrêtera également l’ordre du jour provisoire de sa prochaine session, dont les dates provisoires sont du 21 au 25 mai 2007.

13. Élection du bureau

La Section spécialisée doit élire un président et un vice-président. À sa cinquante et unième session, elle avait élu M. David Holliday (Royaume-Uni) Président et M^{me} Ulrike Bickelmann (Allemagne) Vice-Présidente.

14. Adoption du rapport

La Section spécialisée adoptera ses principales décisions avant de clore la session. Le rapport final de la session sera établi par le secrétariat, après la session, conformément aux procédures du Comité exposées dans le document TRADE/2005/19.

III. CALENDRIER PROVISOIRE DES TRAVAUX

Lundi 15	10 heures – 13 heures	Groupes de travail
	15 heures – 18 heures	Groupes de travail
Mardi 16	10 heures – 13 heures	Points 1, 2 et 3
	15 heures – 18 heures	Points 3 (<i>suite</i>) et 4
Mercredi 17	10 heures – 13 heures	Point 4 (<i>suite</i>)
	15 heures – 18 heures	Points 5 et 6
Jeudi 18	10 heures – 13 heures	Points 7 à 13
	15 heures – 18 heures	Groupes de travail si nécessaire
Vendredi 19	10 heures – 13 heures	Point 14
	15 heures – 18 heures	Pas de réunion

* * *

Les versions actuelles des normes CEE relatives à la viande peuvent être consultées à l'adresse: http://www.unece.org/trade/agr/standard/fresh/fresh_e.htm.

Les communications doivent être envoyées au secrétariat soit par courrier électronique, à l'adresse:

agristandards@unece.org

soit sur disquette/CD-ROM par la poste, à l'adresse:

Groupe des normes agricoles, bureau 432
Division du commerce et du bois
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10

Téléphone: (41) 22 917 2450 Télécopie: (41) 22 917 0629

Toute la documentation peut être consultée à l'adresse:

<http://www.unece.org/trade/agr>.
